

# La Charte de la langue française

Mémoire présenté à la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec portant sur le projet de loi no 14, Loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives.

Présenté par le Mouvement Québec français des Laurentides  
(MQFL)



487, rue Laviolette  
Saint-Jérôme (Québec)  
J7Y 2T8  
450.438.4129

**Février 2013**

# Table des matières

Qui sommes-nous ? .....	03
Introduction .....	04
Prise de position :	
Nos appuis .....	05
Nos attentes .....	06
Conclusion .....	07

## **Qui sommes-nous ?**

Le Mouvement Québec français des Laurentides est un mouvement indépendant des partis politiques. Il se veut un mouvement de mobilisation et d'action, non seulement pour contrer les reculs du français dans les Laurentides, mais surtout pour réaliser les objectifs de la Charte de la langue française :

- Faire du français la véritable langue officielle et commune;
- Favoriser l'inclusion et la francisation des nouveaux arrivants et des allophones;
- Assurer l'avenir du français au Québec.

Notre assemblée de fondation a eu lieu le 22 janvier 2010 et notre représentation nationale se fait à l'intérieur du Mouvement Québec français (MQF).

## **Introduction**

**Le Mouvement Québec français des Laurentides exprime sa satisfaction au gouvernement du Québec qui a pris note de l'ensemble des rapports et des recherches face à la fragilité de sa langue nationale en déposant le projet de loi 14.**

Le statut du français comme seule langue commune et officielle est la condition première pour assurer l'avenir du français au Québec, seul État francophone de l'Amérique du Nord.

Le français, langue nationale, contribue à la cohésion sociale ainsi qu'à la promotion de la diversité culturelle. Le peuple québécois via son Assemblée nationale a le devoir et le droit d'assurer l'épanouissement de la culture francophone et la pérennité de la langue officielle.

Le gouvernement du Québec n'ignore pas que la Charte de la langue française doit être réformée en profondeur afin d'atteindre son objectif fondamental : faire du français la langue commune de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

Comme plusieurs sociétés, le Québec vit des mutations à différents niveaux de sa composition démographique et subi des transformations reliées à la mondialisation. Il s'agit là d'une raison majeure d'apporter les modifications à la Charte de la langue française, sans oublier les nombreux amendements amenés par des décisions de la Cour Suprême du Canada.

C'est avec cette réalité fondamentale que nous abordons le projet de loi no 14, modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions administratives.

Devant l'importance du débat sur la langue française et l'effet collectif de cette langue sur la cohésion sociale au Québec, le MQFL tient à exprimer à la commission parlementaire son point de vue.

## Prise de position

### Nos appuis :

Nous recevons positivement tous les articles du projet de loi qui donneront plus de pouvoir au ministre responsable de la Charte de la langue française. Nous croyons que ce fait améliorera la démocratie parlementaire obligeant le ou la ministre responsable à rendre des comptes à l'Assemblée nationale. Dans ce même esprit, nous souscrivons au principe émis dans le projet de loi 14 que l'État et toutes ses structures organisationnelles doit jouer un rôle d'exemplarité dans la promotion du rayonnement du français dans toutes les sphères de la vie au Québec.

Le Mouvement Québec français des Laurentides croit profondément dans la valeur de la langue nationale **comme facteur de cohésion sociale** dans une société de plus en plus variée dans la composition généalogique de ses citoyens.

Nous sommes également très favorables aux règles annoncées en vue de renforcer l'apprentissage et la connaissance du français à tous les niveaux d'enseignement (du préscolaire au collégial) tant dans le réseau anglophone que francophone. Nous souscrivons aux articles concernant les « exigences de maîtrise de la langue officielle pour la sanction des études ». Ce sera un plus pour la société québécoise.

La lecture de ce projet de loi nous permet de croire que celui-ci va rétablir le principe d'égalité de tous devant la loi, principe qui a été bafoué avec la loi 115. Si c'est le cas, nous y souscrivons. Nous appuyons le gouvernement dans tous les efforts qu'il fait pour concrétiser le droit de vivre et travailler en français pour tous. Les articles du projet de loi 14 concernant le monde du travail renforcent ce droit et nous y adhérons.

Ce projet de loi 14 comprend un certain nombre d'éléments impliquant les nouveaux arrivants. Nous sommes convaincus que l'avenir du français au Québec, particulièrement à Montréal, dépend de la capacité de l'État de franciser tous les nouveaux citoyens. Nous supportons, très volontairement, le gouvernement dans tous les efforts qu'il mettra à cette fin.

Nous appuyons le gouvernement dans son effort concernant les règles sur les politiques linguistiques des organismes municipaux. Le monde municipal est un milieu de vie important au Québec et il est essentiel que celui-ci soit en harmonie avec la Charte de la langue française. Le service de garde éducatif à l'enfance est, après la famille, l'endroit privilégié pour se familiariser avec la langue française. Nous sommes satisfaits de l'approche du gouvernement concernant ce volet de la vie quotidienne.

## **Nos attentes :**

Par contre, nous exprimons une déception au gouvernement car ce projet de loi ne donne pas davantage de pouvoir à l'Administration dans l'application du règlement sur la langue du commerce et des affaires. Nous déplorons que ce projet de loi soit peu explicite sur la volonté du gouvernement face à l'anglicisation de l'affichage commercial sous toutes ses formes.

L'affichage fait partie intégrante du paysage et doit contribuer à préserver le caractère français du Québec. Le gouvernement du Québec, face à l'utilisation dans l'affichage des marques de commerce et des raisons sociales d'une autre langue que le français, doit prendre les moyens légaux pour promouvoir le visage français du Québec. Nous ne sommes pas convaincus que ce projet de loi 14 va le permettre et nous le déplorons.

Nous aurions souhaité que le dépôt de ce projet de loi 14 exprime de façon non équivoque la volonté du gouvernement d'une plus grande expression de la culture francophone via la radiodiffusion et télédiffusion au Québec. La culture transmet l'âme de l'identité québécoise avec sa langue française.

A cet effet, nous croyons que le gouvernement du Québec doit exiger du gouvernement fédéral une entente administrative, le transfert des pouvoirs pour créer son propre Conseil québécois de la radiodiffusion et des télécommunications (CQRT) qui aurait sa propre réglementation en fonction des préoccupations et des intérêts de la nation québécoise.

C'est un devoir du gouvernement de prendre tous les moyens pour protéger l'héritage linguistique qui a façonné la vie culturelle québécoise depuis quatre cents ans. Nous croyons que la langue française est le premier élément du patrimoine du peuple québécois formant l'essentiel de son identité et, à ce titre, justifie la négociation de nouveaux pouvoirs afin d'en assurer sa pérennité.

## **Conclusion**

C'est en toute simplicité que le Mouvement Québec français des Laurentides vous a présenté son point de vue. Fondamentalement, nous sommes d'avis que ce projet de loi va améliorer les conditions essentielles à un développement de la langue française au Québec, entre autres, par son insertion dans le volet du travail, de l'enseignement ou dans le devoir d'exemplarité de l'État.

Nous voudrions que le gouvernement prenne les moyens pour arrêter la transformation du paysage commercial. Il doit montrer davantage d'insistance concernant toute la question de l'affichage commercial afin de contrer le visage anglophone que prend de plus en plus le Québec. Nous sommes d'avis que les entreprises commerciales doivent recevoir un message clair du gouvernement concernant leur bannière identitaire.

L'épanouissement de la langue d'un peuple dépend de sa volonté de la faire vivre et rayonner sur son territoire. Le gouvernement a le devoir de l'accompagner et le guider dans cette démarche. Nous avons confiance que les générations futures seront fières de leur expression culturelle francophone parce que le gouvernement actuel aura su établir des balises en vue de la pérennité de la langue française.

Nous exprimons donc au gouvernement notre reconnaissance d'avoir eu le courage de soumettre ce projet de loi majeur à l'Assemblée nationale avec un souci d'entendre la population via la Commission.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Arsenault' with a stylized flourish at the end.

Réjean Arsenault  
Président intérimaire  
MQFL